

**MAIRIE  
D'ARGANCY**

**COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 21 MARS 2013**

**Elus :** 15 M. Mme - HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - MARTIN Roland - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - NEVEUX Yolande - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio - CONTER Evelyne

**En fonction :** 15

**Présents :** 14

**Absents excusés :** 1 Mme BERNARD Sylviane

**Convocation envoyée le 14 mars 2013**

**Secrétaire de séance : VETZEL Jean-Paul**

**ORDRE DU JOUR**

**\*\*\*\*\***

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2013**
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2012**
- 3) COMPTE DE GESTION 2012**
- 4) AFFECTATION RESULTAT**
- 5) TAXES COMMUNALES 2013**
- 6) BUDGET 2013**
- 7) SUBVENTIONS**
- 8) DIA**
- 9) REFECTON CHEMIN D'EXPLOITATION RUGY**
- 10) TRAVAUX NOUVEAU CIMETIERE**
- 11) RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA MOSELLE »**
- 12) EMPLOI D'ETE**
- 13) TRAVAUX DIVERS**
- 14) DIVERS**

## **1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2013**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 07 mars 2013.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

## **2) COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Monsieur le Maire, pour traiter ce point de l'ordre du jour, quitte la séance et cède la présidence à Monsieur HENON-HILAIRE Fabrice, Adjoint au Maire.

Monsieur le Président présente les comptes de l'année 2012.

### **1) Fonctionnement :**

a) Recettes :	2 905 724,88 €	(2 135 397,09 – exercice 2012 + 770 327,79 – report 2011)		
b) Dépenses :	1 221 802,13 €			
			RESULTAT (a-b)	<b>1 683 922,75 Euros</b>

### **2) Investissement :**

a) Recettes :	1 431 647,91 €			
b) Dépenses :	1 797 029,41 €	(1 623 319,11 – exercice 2012 + 173 710,30 – report 2011)		
			RESULTAT (a-b)	- <b>365 381,50 Euros</b>

### **3) Restes à réaliser :**

a) Recettes :	197 991,00 €			
b) Dépenses :	1 358 000,00 €			
			RESULTAT (a-b)	- <b>1 160 009,00 Euros</b>

### **4) Besoin de financement :**

(2) Résultat :	-	365 381,50 €		
(3) Report :	-	1 160 009,00 €		
			RESULTAT (a+b)	- <b>1 525 390,50 Euros</b>

### **5) Résultat à reprendre au budget N+1 (en recettes de fonctionnement) :**

(1) Résultat de fonctionnement :		1 683 922,75 €		
(4) Résultat besoin de financement :		1 525 390,50 €		
			RESULTAT (1-4)	<b>158 532,25 Euros</b>

## **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE**

<b>001 RESULTAT INVESTISSEMENT (2) :</b>	<b>- 365 381,50 Euros</b>
<b>002 REPORT FONCTIONNEMENT (5) recettes fonctionnement :</b>	<b>158 532,25 Euros</b>
<b>R1068 BESOIN DE FINANCEMENT (4) :</b>	<b>1 525 390,50 Euros</b>

Le conseil municipal prend acte du compte administratif 2012 et donne quitus à Monsieur le Maire pour la gestion financière des comptes 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le compte administratif 2012 ainsi présenté.

Monsieur le maire revient en séance et reprend la présidence de la réunion du conseil.

### **3) COMPTE DE GESTION 2012**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion de l'année 2012 des opérations financières de la commune d'ARGANCY, compte établi par Madame la Perceptrice de Vigy.

Après vérification, le compte de gestion présente un bilan financier identique au compte administratif 2012 établi par la comptable du secrétariat de la commune.

Le conseil municipal prend acte du compte de gestion 2012 et à l'unanimité donne quitus à Madame la Perceptrice de Vigy chargée du suivi des comptes de la commune d'ARGANCY.

### **4) AFFECTATION DU RESULTAT**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2012,

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 913 594,96 Euros

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 913 594,96 Euros
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ <u>770 327,79 Euros</u>
<b>C) RESULTAT A AFFECTER : A + B</b>	<b>+ 1 683 922,75 Euros</b>

D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
- déficit (besoin de financement)	- 365 381,50 Euros
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
- besoin de financement	- <u>1 160 009,00 Euros</u>
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E</b>	<b>1 525 390,50 Euros</b>

DECISION D'AFFECTATION

1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	1 525 390,50 Euros
2 - REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	158 532,25 Euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'affectation du résultat 2012 ainsi présentée.

## **5) TAXES COMMUNALES 2013**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 sur la base des taux existant en 2012.

Taxe d'habitation :	9,20 %
Taxe foncière bâtie :	9,04 %
Taxe foncière non bâtie :	36,77 %

Le conseil municipal, au vu de ces informations, décide par 13 voix pour et 1 voix contre, de maintenir pour 2013 les mêmes taux que 2012.

## **6) BUDGET 2013**

Monsieur le Maire présente le budget 2013. Celui-ci a été établi en relation avec la commission « finances » du conseil municipal.

### Section fonctionnement

- Dépenses prévues		2 226 724,25 Euros
Dont	(virement à la section investissement)	890 000,00 Euros
- recettes prévues		2 226 724,25 Euros
Dont	(excédent 2012)	158 532,25 Euros

### Section investissements

- Dépenses prévues		2 927 798,50 Euros
- Recettes prévues		2 927 798,50 Euros
Dont	de besoin de financement	1 160 009,00 Euros

Le conseil municipal, après examen, approuve par 13 voix pour et une abstention, le budget 2013 ainsi présenté et charge Monsieur le Maire de son application dans le cadre de la gestion financière de la commune d'Argancy.

## **7) SUBVENTIONS**

Monsieur SPEYER Edmond, Adjoint au Maire, chargé des relations avec les associations de la commune, présente au conseil municipal les propositions de subventions à attribuer aux associations suite à leur demande et à l'avis de la commission municipale chargée de la communication avec les différents comités.

<b>A.C.M.F</b>	<b>400</b>
<b>Association Cavaliers Propr.</b>	<b>800</b>
<b>Amicale de Pêche</b>	<b>1 200</b>
<b>Amicale du Personnel</b>	<b>4 530</b>
<b>APEI</b>	<b>1 400</b>
<b>BOOTLEGGERS</b>	<b>5 000</b>
<b>Comite de Gestion</b>	<b>10 000</b>
<b>CYVM</b>	<b>2 500</b>
<b>Amicale Donneurs de Sang</b>	<b>450</b>
<b>Ecole Intercom. de musique</b>	<b>9 000</b>
<b>ORCHESTRE D'HARM.</b>	<b>2 000</b>
<b>FAMILLES RURALES</b>	<b>4 500 + 1 000 accueil sénior</b>
<b>INTER ASSOCIATION</b>	<b>2 000</b>
<b>O.R.A. JEUNES M.J.C.</b>	<b>1 200</b>
<b>ARGANCY PETANQUE</b>	<b>1 500</b>
<b>PRE DU CŒUR</b>	<b>400</b>
<b>RUGY LOISIRS</b>	<b>800 + 400 accueil sénior</b>
<b>TENNIS CLUB ARGANCY</b>	<b>3 500</b>
<b>U.S.ARGANCY</b>	<b>4 500</b>
<b>VIE LIBRE</b>	<b>400</b>
<b>QUAD 9</b>	<b>500</b>
<b>COLOMBOPHILE</b>	<b>400</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58 380</b>

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions, accepte le tableau des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2013. Charge Monsieur le Maire d'appliquer cette décision.

### **TEMPLE PROTESTANT D'HAGONDANGE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de participer au financement de la rénovation du temple protestant d'Hagondange suivant le tableau de répartition proposé par Monsieur le Maire d'Ennery à toutes les communes environnantes.

Après débat, le conseil municipal accepte, par 5 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions, de participer au financement à hauteur de 1 097,00 Euros.

## **8) DIA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- a) maison d'habitation  
sise à Argancy  
section 1 parcelles 150, 152 et 316  
superficie 1 151 m<sup>2</sup>
  
- b) terrain lot 14  
sis à RUGY  
section 4 parcelle d/64  
superficie 602 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne fait pas valoir son droit de préemption sur ces demandes d'acquisition.

## **9) REFECTION CHEMIN D'EXPLOITATION RUGY**

Monsieur le Maire propose trois devis concernant la réfection du chemin d'exploitation à Rugy :

- Société LEONARD JM  
Pour un montant de 47 426,00 €uros HT
  
- Société STRADEST  
Pour un montant de 43 755,00 €uros HT
  
- Société MULLER TP  
Pour un montant de 46 700,00 €uros HT

Après débat, le conseil municipal décide de retenir la Société STRADEST pour un montant de 43 755,00 €uros HT.

## **10) TRAVAUX NOUVEAU CIMETIERE**

Monsieur le Maire propose trois devis concernant des travaux au nouveau cimetière :

- Société LEONARD JM  
Pour un montant de 41 892,50 €uros HT
  
- Société STRADEST  
Pour un montant de 39 181,00 €uros HT
  
- Société MULLER TP  
Pour un montant de 39 955,00 €uros HT

Après débat, le conseil municipal décide de retenir la Société STRADEST pour un montant de 39 181,00 €uros HT.

## **11) RETROCESSION VOIRIE LOTISSEMENT « LES JARDINS DE LA MOSELLE »**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la voirie de la rue des Roseaux appartient toujours au lotisseur. Ce dernier sollicite la reprise au domaine public. Tous les rapports de contrôle ont été fournis. Il appelle les conseillers à se prononcer sur la rétrocession de cette voie de circulation au domaine public, sachant que deux accès privés (1 accès de 158 m<sup>2</sup> desservant les lots 15 et 16, et 1 accès privé de 74 m<sup>2</sup> desservant les lots 5 et 6) ne peuvent être intégrés dans cette demande de rétrocession.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, accepte la rétrocession de la voie de circulation de la rue des Roseaux au domaine public et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ce transfert de propriété.

## **12) EMPLOIS D'ETE**

Conformément aux années précédentes, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'embaucher, en contrat à durée déterminée de 2 à 4 semaines, les mois de juillet et août, pour réaliser des travaux d'entretien et de secrétariat en renfort de l'équipe municipale en place.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire d'embaucher les jeunes âgés de 18 ans à 25 ans, qui lui seront nécessaires, pour réaliser certains travaux.

Monsieur le Maire sera assisté des responsables des différents services chargés du suivi de ce personnel.

Le conseil municipal donnera priorité aux jeunes n'ayant jamais travaillé pour le compte de la commune.

## **13) TRAVAUX DIVERS**

Monsieur le Maire propose trois devis concernant divers petits travaux au sein de la commune, à savoir :

- aménagement passage piétons « rue de la Moselle »
- réfection ilot entrée d'Olgy « rue de Metz »
- réfection cour de l'école maternelle
- aménagement « ruelle aux chats »
- réfection sol sur le périmètre d'un jeu devant l'école

Les entreprises proposées sont :

- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| - Société LEONARD JM |                    |
| Pour un montant de   | 38 709,50 Euros HT |
| <br>                 |                    |
| - Société STRADEST   |                    |
| Pour un montant de   | 36 436,00 Euros HT |
| <br>                 |                    |
| - Société MULLER TP  |                    |
| Pour un montant de   | 42 420,00 Euros HT |

Après débat, le conseil municipal décide de retenir la Société STRADEST pour un montant de 36 436,00 Euros.

## **14) DIVERS**

**Fin de la séance : 22 h 00**